

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2023**

Régulièrement convoqué le 29 mars 2023, le conseil municipal s'est réuni le 5 avril 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

**Présents :** Alain BAMET, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

**Absent et excusé :** Antoine BELICARD

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

- Comptes de gestion tous budgets 2022
- Vote comptes administratifs budget communal et budgets annexes 2022
- Affectation de résultat budget communal et boulangerie
- Vote budget communal et ses annexes 2023
- Transfert terrain budget principal au budget lotissement
- Taxes communales 2023 – Etat 1259
- Maintenance Entreprise SODEC
- Indemnités élus
- Révision loyer Logement Berthoud
- Questions diverses

**1) Compte de gestion budget communal et annexes 2022 :**

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 du budget principal, boulangerie et lotissement, a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Mâcon et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

## 2) Vote comptes administratifs budget communal et budgets annexes 2022

Le maire présente le compte administratif 2022 du budget communal et des budgets annexes (boulangerie et lotissement)

<b>Budget principal</b>	Résultat reporté 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	24 144.55 €		- 32 216.05 €	- 8 071.50 €
Fonctionnement	330 466.95 €		16 796.43 €	347 263.38 €

<b>Budget boulangerie</b>	Résultat reporté 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 2 435.12 €		1 995.94 €	- 439.18 €
Fonctionnement	1 995.94 €	1 995.94 €	5 941.57 €	5 941.67 €

<b>Budget lotissement</b>	Résultat reporté 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 13 016.75 €		9 012.85 €	-4 003.90 €
Fonctionnement	- 28 922.59 €		5 562.21 €	-23 360.38 €

Le maire sort de la salle et la 3<sup>ème</sup> adjointe procède au vote du compte administratif.

- ➔ **Le compte administratif du budget Communal 2022 et de ses annexes est adopté à :**
- ➔ **6 voix pour et une voix contre.**

### 3) Affectation du résultat budget communal et annexes 2022

Le maire propose l'affectation du résultat. Le bilan est positif.

L'affectation de résultat décidé par le conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

<b>Budget principal</b>	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+16 796.43
Résultat Antérieur Reporté (2021)	+330 466.95
Résultat global de fonctionnement	+347 263.38
Solde d'exécution d'investissement 2022	-8 071.50
Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	95 293.09
Besoin de financement	103 364.59
<b>Décision d'affectation</b>	
<b>AFFECTATION : + 347 263.38 €</b>	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	<b>103 364.59</b>
Report de fonctionnement R002	<b>243 898.79</b>

<b>Budget boulangerie</b>	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+5 941.57
Résultat Antérieur Reporté (2021)	0
Résultat global de fonctionnement	+5 941.57
Solde d'exécution d'investissement 2022	- 439.18
Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	0

Besoin de financement	439.18
<b>Décision d'affectation</b>	
<b>AFFECTATION : + 5 502.39</b>	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	<b>439.18</b>
Report de fonctionnement R002	<b>0</b>

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement.

➔ **Les affectations de résultat du budget Commnal 2022 et ses annexes sont approuvées à :**

➔ **7 voix pour et 1 voix contre.**

#### **4) Vote budget communal 2023 et ses annexes**

Le maire expose le budget communal et ses annexes pour l'année 2023. Ces budgets sont soumis au vote du conseil municipal.

**Le budget primitif 2023 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section Fonctionnement : 562 937.88€

Section Investissement : 236 986.33€

➔ **Le budget primitif est adopté à 7 voix pour et 1 voix contre.**

**Le budget annexe Boulangerie 2023 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section Fonctionnement : 6 566.59€

Section Investissement : 5 439.18€

**Le budget annexe Boulangerie 2023 est adopté à 7 voix pour et 1 voix contre.**

**Le budget annexe Lotissement 2023 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section fonctionnement : 29 717.23€

Section investissement : 18 687.81€

**Le budget annexe Lotissement est adopté à 7 voix pour et 1 voix contre.**

## **5) Transfert terrain budget principal au budget lotissement**

Le SGC de Mâcon a informé le Maire que sur le budget principal il n'a jamais été transféré la parcelle communale AB 143 affecté pour le budget lotissement. La valeur vénale de cette parcelle (4 lots) a été estimée à 2 352.95 €. Il convient de mettre cette somme sur le Budget Principal et le budget annexe lotissement pour l'année 2023, à savoir :

Dans le Budget Principal, chapitre 024 pour la somme de 2 352.95 €

Dans le budget annexe lotissement, dans le chapitre 011 (compte 6015), la somme de 2 352.95 €.

➔ **Approuvé à l'unanimité.**

## **6) Taxes communales 2023 – Etat 1259**

Pour rappel depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019, jusqu'en 2022, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé à la suite de ces informations de maintenir les taux des taxes communales 2022 pour l'année 2023 et de les porter à :

TH : 11.79%

TFB : 35.57%

TFNB : 51.39%

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale pour 2023 est de 151 418€.

Compte tenu de l'inflation, les taux des taxes communales 2022 sont reconduits sans augmentation pour 2023 à l'unanimité.

## **7) Maintenance Entreprise SODEC**

Le contrat de maintenance NJ TECK en 2021 était de 1 180.63€. Le contrat de maintenance de l'entreprise SODEC (chaudière et pompe à chaleur) pour une visite par an est de 1 300€ H.T. Le contrat est annuel avec renouvellement par tacite reconduction. Nous validons le devis de l'entreprise SODEC.

L'ensemble de l'équipe adopte cette décision à l'unanimité.

## **8) Indemnités élus**

Julie Jugnet, 3<sup>ème</sup> adjointe, demande la révision de son indemnité. Le sujet est reporté.

## **9) Révision loyer Logement Berthoud**

La maison « Chapuy » faisant l'objet d'une procédure administrative pour mise en péril, des barrières de protection ont été installées devant la maison, rendant inaccessible en voiture le

garage du logement communal Berthoud. Le Maire propose par conséquent une remise de 30€ sur le loyer mensuel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le loyer mensuel de 470€ à compter du 01/05/2023 jusqu'au 30/04/2024.

## **10) Questions diverses**

### **- Dépôt de pain :**

La vente a commencé le 23/02/2023. Les commandes ont fortement augmenté depuis le début. Le surplus est régulièrement vendu, nous avons peu d'invendus. Nous sommes un service et non un commerce, donc nous continuons d'assurer la vente sur commande.

### **- SIRTOM**

Le SIRTOM a été consulté pour l'achat de poubelle de tri pour le city stade et la place piétonne, et relancé pour les poubelles vers l'église.

### **- Travaux de la mairie**

Le permis a été déposé. Le délai d'instruction est de 5 mois. On va lancer l'étude énergétique et des capteurs RADON vont être posés.

### **- Point agents communaux**

Les agents sont convoqués à la visite médicale courant mai, en même temps que les agents communaux de la commune de Matour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.